

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 599

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 33 BIS**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 4 :

« Lors de la prescription, le recours au formulaire mentionné au premier alinéa, accessible le cas échéant par un téléservice, peut être exigé afin d'attester le respect des dispositions prévues au même premier alinéa. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à retenir une rédaction plus conforme aux objectifs de la mesure que celle issue de l'adoption au Sénat d'un sous-amendement contre l'avis du Gouvernement.